

Date : 28/09/2023

Numéro : 30/2023

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Absents excusés : 2

Absents non excusés : 2

Retard : 0

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 17

DATE DE LA CONVOCATION

19/09/2023

DATE D’AFFICHAGE

01/10/2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE DEMIGNY 71150

Séance du 28 septembre 2023

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à Dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents: Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Pascale PERIER, Claudie JOBARD, Christiane DEBATTY, Manon JOLIVET, Florence GALVAING, Mrs José DE SOUSA, Philippe CATEL, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Gérald NEVORET, François MAUCHAND, Maurice NAIGEON,
Absents excusés : Mrs Patrick CHARLES, Laurent VAN ASSEL,
Absents non excusés : Mme Zelda PARMENTELAT, Mr Jean-Baptiste COUTACHOT.

Pouvoirs: M. Patrick CHARLES à M. Guy CONON
M. Laurent VAN ASSEL à M. Maurice NAGEON

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

BUDGET – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Madame La Maire, expose au Conseil Municipal, qu’il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le Budget Principal de la Commune afin de remplacer la porte d’entrée du logement communal sis Rue Maria à DEMIGNY.

En effet au Budget Primitif 2023 au programme « B07 LOGEMENT RUE MARIA », aucun montant n’a été budgété.

Le devis étant de 1 800.00€, il est donc nécessaire d’effectuer un transfert de crédit de 1 800.00€ pour combler le manque de crédit au programme B07 dont le détail ci-dessous :

	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant crédits ouvert après DM
Chapitre 020	020	Dépenses imprévues investissement	40 000.00 €	- 1 800.00 €	38 200.00 €
OPÉRATION B07	2132		0.00 €	1 800.00 €	1 800.00 €

Après avoir entendu l'exposé de Mme La Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** la décision modificative pour le Budget Principal de la Commune comme indiqué ci-dessus.

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,
Le Maire, Marie-Claire DILLY.

